

<b>ECOLE</b>	<b>R.P.I. Aigueperse – Saint Igny de Vers 69790 Aigueperse 69790 Saint Igny de Vers</b>
<b>Date</b>	<b>28/02/23</b>
<b>Commune</b>	<b>Aigueperse – Saint Igny de Vers</b>

<b>Participants</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marjorie PINTO (enseignante, directrice de l'école d'Aigueperse)</li> <li>- Marion BERNARD (enseignante, directrice de l'école de Saint Igny de Vers)</li> <li>- Vanessa OCANA (enseignante de CP-CE1)</li> <li>- Mme Manon BERNARD (enseignante à mi-temps – classe de cycle 1)</li> <li>- Mme Françoise SCHULZ (enseignante à temps partiel – classe de cycle 2)</li> <li>- Manon COMTE (représentante des parents d'élèves - classe de cycle 1)</li> <li>- Élise BESSON (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 1)</li> <li>- David CADOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 2)</li> <li>- Christophe BOUILLOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)</li> <li>- Christelle CHAPUIS (employée communale, surveillance dans le car et à la cantine)</li> <li>- Séverine CONDEMINÉ (employée communale - ATSEM)</li> <li>- Charlotte FILIPEK (conseillère municipale St Igny de Vers)</li> <li>- Emilie JOLIVET (conseillère municipale St Igny de Vers)</li> <li>- Eric JAMBON (conseiller municipal d'Aigueperse)</li> <li>- Cédric JOMAIN (1<sup>er</sup> adjoint Aigueperse)</li> </ul>	

<b>Absents excusés</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme MEYER (Inspectrice de l'Éducation Nationale)</li> <li>- Alain MORIN (maire de St Igny de Vers)</li> <li>- Aurore CROZET (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)</li> </ul>	

<b>Ordre du jour</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du procès-verbal du conseil précédent</li> <li>2. Fonctionnement de l'école <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Budgets municipaux : attribution, utilisation des crédits</li> <li>b. Prévision d'effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 et 2024-2025</li> <li>c. Répartition des niveaux dans les trois classes pour 2023-2024</li> </ol> </li> <li>3. Hygiène et sécurité <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Sécurité : retour sur les exercices de sécurité (incendie)</li> <li>b. Travaux : demandes, bilan</li> </ol> </li> <li>4. Actions pédagogiques <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Projet d'école et de classes : bilan des actions effectuées, présentation des actions à venir</li> <li>b. Rappel des dates des différentes réunions, rencontres et événements</li> </ol> </li> <li>5. Périscolaire</li> </ol> <p>Début du conseil : 18h00 ; Fin du conseil : 19h30</p>

### Rédaction du procès-verbal

#### 1. Validation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil du 25 novembre 2022 a été validé. La proposition a été faite aux représentants des parents d'être associés à la rédaction de ce procès-verbal. *Vous trouverez leur complément à ce compte-rendu en italique : ajout des RPE.*

#### 2. Fonctionnement de l'école

##### a. Budgets municipaux : attribution, utilisation des crédits

A Saint Igny de Vers, le budget de fonctionnement est de 1 200 € par classe et par an avec une subvention de 1 400€ versée à l'association OCCE.

A Aigueperse, le budget de fonctionnement est de 2 000 € par an avec une subvention de 100€ versée à l'association OCCE.

Ces budgets permettent l'achat des manuels, fournitures scolaires, produits et jeux éducatifs, matériel de sport.

## **b. Prévision des effectifs pour 2023/2024 et 2024/2025**

### **2023 - 2024**

Ecole de Saint Igny de Vers						Ecole d'Aigueperse		
2 ans (2021)	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6	3	5	8	7	5	13	11	4

Classe 1 = 22 ; classe 2 = 12 ; classe 3 = 28 Total = 62 élèves

### **2024 - 2025**

Ecole de Saint Igny de Vers						Ecole d'Aigueperse		
2 ans (2022)	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	6	3	5	8	7	5	13	11

Si répartition comme actuellement : Classe 1 = 19 Classe 2 = 15 Classe 3 = 29  
Total = 63 élèves

*Ajout des RPE : Il a été mentionné que dans les 2 années à venir il n'y avait pas d'enfants de 2 ans sur Aigueperse. Les enseignantes rappellent qu'il faut que les municipalités soient vigilantes sur la scolarisation des enfants de leur commune ailleurs afin de ne pas perdre des effectifs qui sont toujours fragiles.*

*La question est posée par les représentants des parents d'élève sur un danger potentiel de fermeture de classe : à priori pour le moment il n'y en a pas mais il faut être vigilant, tout peut aller vite (il faut maintenir un effectif moyen minimum de 7/8 enfants par niveau pour ne pas mettre en danger une classe).*

## **c. Répartition des niveaux dans les trois classes pour 2023-2024**

Le choix par les enseignantes est explicité : garder les niveaux comme actuellement pour les raisons suivantes :

- Eviter de séparer le groupe de CE2 entre les deux écoles
- Il est envisagé des départs et des maintiens qui viendront modifier les effectifs des classes
- Un décloisonnement (des élèves de CE2 accueillis à St Igny certains après-midis) pourra avoir lieu entre les classes de cycles 2 et 3 afin de décharger la classe de cycle 3

Cette répartition sera redonnée au prochain conseil d'école.

*Ajout des RPE : Pour mettre en œuvre cette répartition au niveau matériel il manquerait juste un bureau et une chaise à Aigueperse.*

*Les élèves de CE2 pourraient être pris en charge de temps en temps à Saint Igny de vers afin de décharger un peu la classe et permettre de libérer plus de temps pour les CM1 et CM2.*

## **3. Hygiène et sécurité**

### **a. Sécurité : sur les exercices de sécurité (incendie)**

L'exercice incendie a eu lieu le 24 février à St Igny et le 28 février à Aigueperse sans incident particulier.

*Ajout des RPE : Un exercice alarme incendie a été réalisé le 24/02 à St Igny lors de la chorale de l'école (les 2 classes étaient alors réunies) : tout s'est bien passé.*

*A Aigueperse il a été réalisé le 28/02, tout s'est bien passé malgré un petit cafouillage des enfants dans les circuits, il sera renouvelé, les choses ayant été clarifiées.*

### **b. Travaux : demandes, bilan**

A Aigueperse, l'école remercie le locataire d'avoir enlevé le bois sous le préau et remercie Didier Huguet de s'être occupé des jardins. Le local va être évacué aux vacances de Pâques.

Les autres travaux demandés à plusieurs reprises restent en attente.

Les chaises et tables ne seront pas en nombre suffisant pour l'année prochaine.

Un accès handicapé doit être aménagé pour permettre à tous d'accéder aux locaux scolaires.

Les lumières ont été changées dans la classe alors qu'il était nécessaire de le faire dans la salle BCD.

A St Igny, le portail allant au jardin reste défectueux et difficile à ouvrir, celui qui devrait être fermé à clé (en haut de la classe maternelle) est cassé.

Un rideau d'une fenêtre du bâtiment du bas est en attente d'être réparé. Les enseignantes reposent la question du mobilier (tables et chaises) de la classe de cycle 2 qui n'est plus du tout adaptable (non réglables en hauteur).

Il y a des gouttières au niveau du local à vélo et du bâtiment du bas. La grille d'aération du local à vélos n'est plus fixé solidement et des enfants s'amusent à le faire tomber. Enfin, le portail qui entoure la descente vers la chaufferie a un barreau dessoudé et les autres qui bougent.

Il semble que les locataires des logements au-dessus de la classe maternelle utilisent encore les petits jeux qui sont dans les bacs sous le préau ainsi que dans le bac à sable. L'école demande à ce que des cadenas soient posés et qu'un rappel soit donné de la part de la mairie à ces derniers.

Il est rappelé qu'aucune voiture ne doit se trouver à l'intérieur de l'enceinte de l'école pendant le temps scolaire. Une information doit être redonnée de la part de la mairie aux locataires.

#### 4. Actions pédagogiques

##### a. Projet d'école et de classes :

Axes du projet d'école	Projets
<b>Parcours maternelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le jeune enfant et sa famille dans son appropriation de son « métier » d'élève</li> <li>- Permettre à tous les élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'évaluation positive : lien entre le carnet de suivi des ateliers et le carnet de suivi des apprentissages + application photobilan</li> <li>- Lors des semaines de la maternelle : - ½ journée proposée aux parents en immersion en classe pour observer et co-intervention sur volontariat (Semaine de la maternelle axé sur le bien-être</li> <li>- Faire classe à l'extérieur une matinée par semaine (le jeudi matin) : développer des compétences psychosociales et disciplinaires en utilisant le support de la nature</li> </ul>
<b>Parcours de réussite scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la continuité des apprentissages et la cohérence verticale des enseignements de la maternelle au CM2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du matériel informatique dans le cadre de la production d'écrits avec parution d'articles au fil des jours qui paraîtront sur le blog</li> <li>- Utilisation de classeur-outils progressifs en maîtrise de la langue (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire)</li> <li>- Utilisation d'un porte-vue de leçons en français et en mathématiques commun du CP au CM2.</li> </ul>
<b>Parcours citoyen et éco-citoyen</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des élèves citoyens, respectueux dans les différents espaces de l'école</li> <li>- Renforcer la liaison école-famille</li> </ul>	<p><b><u>Participation aux commémorations</u></b> : bonne participation des élèves à St Igny pour le 11 novembre. Participation à anticiper pour le 8 mai.</p> <p><b><u>Collaboration entre le RPI et la maison de retraite La Boissière</u></b> (loto, carnaval, chasse aux œufs, jeux de société, participation à des spectacles...) : Carnaval avec la classe de cycle 1 le 21/02/23</p> <p><b><u>Le « Jardin »</u></b> : Dans les deux écoles, nous continuerons à entretenir nos jardins.</p> <p><b><u>Rencontres avec les parents :</u></b> Permettre aux parents et aux enseignants d'échanger (moments formels et informels) : semaines de la maternelle : ouverture de la classe aux parents sur inscription + rencontres autour des apprentissages les mardis et jeudis de 16h30 à 18h Rencontre – Chorale, Rencontre « artistique et solidaire » : 16/05 à partir de 16h30</p> <p><b><u>Renforcer la liaison école-famille :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter le <b>blog du RPI</b> : Peu utilisé ces derniers mois, il permet cependant aux nouveaux parents d'avoir des informations sur le RPI.</li> <li>- <b>Livret d'accueil</b> pour le RPI fonctionnel : 3 pages générales pour l'école primaire + 2 pages spécifiques à la maternelle</li> <li>- <b>Padlet</b> regroupant toutes les informations fonctionnelles au RPI</li> </ul>
<b>Parcours d'éducation artistique et culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le goût de la culture et la curiosité des élèves, favoriser les pratiques et l'acquisition de connaissances.</li> </ul>	<p><b><u>Projets autour du thème des animaux dans les arts</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spectacle Théâtre Billenbois « Mademoiselle Vermillon » 13 décembre à St Igny</li> <li>- Présentation aux parents du travail réalisé pour le spectacle lors de la kermesse du 16/06 (chansons, expositions, spectacle) à Aigueperse</li> <li>- Chorale des cycles 1 et 2 hebdomadaire à St Igny</li> <li>- Sortie à la journée à Lyon le 25 mai</li> </ul> <p><b><u>Ecole et cinéma</u></b> : les trois classes sont inscrites pour aller voir 3 films dans l'année au cinéma de Belleville. Le coût du transport est pris en charge par la communauté de communes.</p> <p><b><u>Construction d'un outil commun</u></b> : classeur culturel pour toutes les classes du RPI qui regroupe les <b>rencontres</b> : artistes, techniques, domaines, etc...</p>

**Point Projet CCSB** : pour des projets artistiques pour l'année scolaire 2023-2024, un questionnaire est en cours en lien avec les mairies pour monter un projet pour les 3 classes.

#### **Point RASED :**

Des demandes d'aide au RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux élèves en difficulté) ont été faites mais sans prise en charge. L'équipe pédagogique regrette de ne pas avoir cet appui pour des élèves en difficulté surtout qu'il semble y avoir une diminution de l'attribution des AESH pour des troubles de l'écrit tel que la dyslexie.

## **b. Rappel des dates des différentes réunions, rencontres et événements**

### **Ecole**

- Du 22/02 au 08/03 : Semaines de la maternelle : ouverture des classes sur inscription aux familles + lundi et jeudi de 16h30 à 18h
- Jeudi 6 avril : matinée : réalisation des cartes « action contre la faim » + Photos de classe
- mardi 16 mai 16h30 à 18h : Rencontre « artistique et solidaire » avec les familles
- mardi 16 mai 18h : réunion avec les parents pour l'organisation de la semaine piscine (élèves de la GS au CM2)
- jeudi 25 mai : sortie scolaire à Lyon : musée des beaux arts et Confluence
- du lundi 19 juin au vendredi 23 juin : semaine banalisée natation GS à CM2
- vendredi 16 juin : Spectacle de fin d'année + kermesse à la salle polyvalente d'Aigueperse
- vendredi 29 juin : vente de pizzas

L'équipe enseignante remarque qu'aucun parent habitant Aigueperse ne s'investit dans la vente des pizzas (achat ou présence pour aider). Le Sou des écoles semble remarquer la même absence. Nous rappelons que les bénéfices de ces deux associations sont destinés aux enfants des deux villages.

Ajout des RPE :

- *Il est rappelé que le blog de l'école est toujours actif et qu'il contient les documents importants ainsi que la gazette de l'école.*
- *Il est demandé aux mairies de communiquer le plus tôt possible les dates des commémorations dans leur commune afin que les enseignantes puissent avoir le temps de préparer les enfants participants et trouver des textes.*
- *Point projet CCSSB : il s'agit d'essayer de renouveler l'activité qui avait été réalisée l'an dernier avec le groupe « ZUT » en 2023-2024 dans un projet similaire.*
- *RASED : les mairies financent ce dispositif et la question est posée sur la difficulté de pouvoir en bénéficier (manque de déplacement des personnes en appui malgré les demandes et diminution du nombre d'AESH). La question est posée sur les conséquences d'un refus d'une demande d'aide pour un enfant en difficulté : les enseignantes doivent alors s'adapter et aider l'enfant un maximum par elles-mêmes. Une interrogation des mairies sur l'attribution de ces aides serait peut être opportune sachant qu'elles financent ce dispositif sans pouvoir en bénéficier pleinement.*

### **Sou des écoles**

- dimanche 12/03 : vente à emporter : lasagne, tartiflette, tête de veau (plats confectionnés par l'Auberge des Petits à St Igny)
- jeudi 11 mai : vente de fleurs et de plants

## **5. Périscolaire**

### **a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires**

Les locaux scolaires sont laissés en libre accès pour l'organisation des garderies.

### **b. Accueil périscolaire : présentation, organisation**

#### **c.**

**Garderies gratuites** (financées par les mairies) :

Aigueperse : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 17h

St Igny : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 8h30, de 11h30 à 12h et de 16h30 à 17h.

**Garderie payante à St Igny** : lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et mercredi de 8h30 à 12h (Inscription en mairie de Saint Igny)

Cette garderie est encadrée par Sylvie Teluob et est ouverte à tous les élèves de maternelle et accessible si besoin aux collégiens.

Le mercredi matin, la garderie est assurée par Séverine Condemine de 8h30 à 12h. Une carte mise en vente par la Mairie comprend 30 h de garderie pour un coût de 60 €.

L'équipe enseignante demande si des membres auraient une solution par rapport au temps d'accueil du matin. La problématique reste d'actualité pour la maire de St Igny mais pas de solutions précises à présenter au conseil d'école.

L'équipe enseignante constate que le premier service de cantine ne commence pas avant 11h40 et propose alors de revenir aux horaires précédents : horaires d'école à St Igny de 8h45 à 11h45 (et de 13h30 à 16h30) avec un temps d'accueil par les enseignants de 8h35 à 8h45 et un temps garderie par Séverine Condemine de 8h20 à 8h35. Cela solutionne l'accueil des cycles 3 attendant le transport scolaire, clarifie la responsabilité de ce temps et permet un accueil plus favorable aux élèves de maternelle avec un lien facilité entre l'école et les familles.

Pour les services de cantine, un croisement sera peut être nécessaire entre les deux services (maternelle +cycle 2 de 11h45 à 12h30 et cycle 2 et 3 de 12h30 à 13h15).

La solution semble convenir à l'ensemble des participants. Un dialogue doit être engagé entre les mairies, le Sou des écoles (qui gère la cantine) et le personnel communal en charge de ce temps péri-scolaire.

La décision sera prise au prochain conseil d'école et les représentants de parents d'élèves restent disponibles pour recueillir vos éventuelles remarques ou suggestions.

**Cantine scolaire** : Les deux services sont opérationnels. Le temps de service pour les élèves de cycle 3 semble maintenant suffisant avec une responsabilisation des enfants.

*Ajout des RPE :*

*Le nouveau fonctionnement de la cantine (notamment avec les plats sur table et la responsabilisation des élèves avec des chefs de table) associé à un groupe d'élèves relativement calmes permettrait de pouvoir envisager un temps de repas où les enfants des 2 services se croiseraient quelques instants. Ainsi tout le monde prendrait le temps de manger sans empiéter sur les horaires des récréations et des classes.*

*La décision du changement d'horaires des classes de Saint Igny de Vers afin de conserver la garderie en attente du bus d'Aigueperse entre autres devra être votée lors du prochain conseil d'école.*

*La question du bruit à la cantine qui était un sujet récurrent semble ne plus être d'actualité.*

*N'hésitez pas à contacter les représentants des parents d'élèves qui se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions (ou les relayer) sur les points abordés dans ce conseil d'école.*

**Directrice d'école**  
**Mme BERNARD Marion**



**Directrice d'école**  
**Mme PINTO Marjorie**

